

Budget primitif 2026

Note de présentation brève et synthétique

1. Le cadre de la note et cadre juridique

Conformément aux articles **L. 2312-1 et L. 5211-36 du CGCT**, le vote du budget doit être accompagné d'une note explicative de synthèse. Ce document a pour but de rendre l'information financière accessible, en présentant les grandes orientations politiques et les équilibres financiers qui structurent l'année 2026 pour notre territoire.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le président ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget général de la communauté de communes est composé du budget principal ainsi que 6 budgets annexes (ZA Chenardière 2, ZA Chenardière 3, ZA Chenardière 4, ZA Boussardière 2, ZA Boussardière 4, ZA La Bourdigalle). Il existe un budget spécifique pour le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Le budget 2026 a été voté le 3 mars 2026 par le conseil communautaire. Il a été élaboré pour répondre à des objectifs de :

- Prudence : le contexte international et national oblige à une maîtrise des dépenses pour assurer la bonne santé financière de la collectivité
- Continuité et changement : le budget 2026 est le dernier du mandat 2020-2026 et doit inscrire une continuité avec le mandat à venir mais également s'adapter au changement de mandature ;
- Clôture : le budget 2026 doit assurer la clôture des projets en cours lancés par les élus de la mandature 2020-2026.

Il a été bâti sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 27 janvier 2026.

2. Un contexte économique sous tension

Le budget 2026 n'est pas un budget de continuité simple, il s'inscrit dans un environnement international, national et local complexe.

Cette année encore le projet de loi de finances 2026 a suscité de vifs désaccords au sein des assemblées. Le budget n'a pas été voté avant le 31 décembre 2025 comme la loi le prévoit. Face au blocage politique, le Gouvernement a finalement engagé sa responsabilité en application de l'article 49.3 sur une version modifiée du PLF 2026, en partie issue des amendements du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Le projet de loi de Finances 2026 demande un effort aux collectivités locales pour baisser le déficit public. Cet effort est évalué par le Gouvernement à 2 Md€, contre 5 Md€ dans la version initiale. Un chiffre que conteste l'association des maires de France qui l'évalue à 5 Md€ en intégrant notamment l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL.

Le budget 2026 a été élaboré en prenant en compte des contraintes fortes :

- L'effet de ciseaux financier : La croissance des recettes fiscales ralentit (+0,8 % seulement attendu pour les valeurs locatives), tandis que les dépenses de gestion restent poussées par une inflation de 2 %.
- Le désengagement de l'État : La collectivité doit absorber un gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et une baisse sur les compensations fiscales liées aux valeurs locatives industrielles.
- Le poids des charges sociales : La hausse du taux de cotisation à la CNRACL pèse pour 35 000 € supplémentaires sur la masse salariale dès 2026.

3. L'exécution 2025 : un socle solide

Le Budget Primitif 2026 s'appuie sur une gestion rigoureuse du mandat qui transparaît dans la clôture de l'exercice précédent. Les résultats du compte administratif 2025 affichent :

- Un excédent de fonctionnement de 3 787 928 €, qui permet de financer directement nos investissements futurs sans dépendre exclusivement de l'emprunt.
- Un solde d'investissement positif de 242 280 €, sécurisant le lancement des nouveaux chantiers.

4. La section de fonctionnement : maîtrise et services

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 14 254 316,30 € en visant la préservation de notre épargne brute (autofinancement).

Les recettes

Chapitre - Libellé	BP 2025	CA 2025	BP 2026
013 - Atténuations de charges	9 000,00 €	11 190,28 €	2 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	457 935,00 €	566 595,61 €	630 515,00 €
73 - Impôts et taxes	3 587 746,00 €	3 636 422,46 €	3 680 827,11 €
731 - Fiscalité locale	4 129 422,00 €	4 122 617,57 €	4 162 600,00 €
74 - Dotations et participations	1 360 805,00 €	1 409 959,68 €	1 293 565,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	507 226,00 €	612 108,50 €	523 491,20 €
Total des recettes de gestion courante	10 052 134,00 €	10 358 894,10 €	10 292 998,31 €
77 - Produits spécifiques	- €	13 646,22 €	- €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- €	1 783,37 €	- €
Total des recettes réelles de fonctionnement	10 052 134,00 €	10 374 323,69 €	10 292 998,31 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00 €	137 135,79 €	173 390,00 €
Total des recettes d'ordre entre section	150 000,00 €	137 135,79 €	173 390,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 423 605,14 €	2 423 605,14 €	3 787 927,99 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 625 739,14 €	12 935 064,62 €	14 254 316,30 €

Le budget de fonctionnement repose sur des ressources qui subissent un ralentissement marqué en 2026:

- **Fiscalité locale** : La croissance des recettes fiscales est limitée par une progression très faible des valeurs locatives, estimée à seulement +0,8 %.
- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** : Reflétant les efforts de gestion de 2025, le taux est abaissé de 0,5 point, passant de 11,40 % à 10,90 %.
- **Dotations de l'État** : La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est gelée, et la collectivité doit absorber une baisse des compensations fiscales sur les valeurs locatives industrielles.
- **Résultats antérieurs** : La section bénéficie du report de l'excédent de fonctionnement 2025, s'élevant à 3 787 928 €, garantissant une forte capacité d'autofinancement.

Les dépenses

Chapitre - Libellé	BP 2025	CA 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	3 331 210,00 €	2 993 811,73 €	3 411 003,50 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 866 863,00 €	2 743 390,17 €	2 788 793,00 €
014 - Atténuations de produits	1 086 527,00 €	1 086 416,18 €	1 056 882,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 709 855,00 €	1 644 158,83 €	1 747 252,00 €
Total des dépenses de gestion courante	8 994 455,00 €	8 467 776,91 €	9 003 930,50 €
66 - Charges financières	17 820,00 €	17 097,94 €	16 600,00 €
67 - Charges spécifiques	10 300,00 €	1 484,95 €	1 800,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	60 000,00 €	60 000,00 €	73 797,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	88 120,00 €	78 582,89 €	92 197,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 866 164,14 €	- €	4 527 918,80 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	677 000,00 €	600 776,83 €	630 270,00 €
Total des dépenses d'ordre entre section	3 543 164,14 €	600 776,83 €	5 158 188,80 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 625 739,14 €	9 147 136,63 €	14 254 316,30 €

Les dépenses de fonctionnement, équilibrées à 14 254 316,30 €, sont marquées par une volonté de maîtrise malgré l'inflation :

- **Stabiliser la gestion des déchets** : Ce secteur demeure le premier poste de dépense de la collectivité, avec une priorité donnée à l'optimisation des services.
- **Maîtriser la masse salariale (chapitre 012)** : Les dépenses de personnel progressent de 4,18 % par rapport au réalisé 2025. Cette hausse intègre l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL, qui représente un surcoût de 35 000 €, l'accueil d'une volontaire en service civique à partir de septembre et la création d'un poste administratif à temps plein en attendant la réorganisation de service suite à différents départ en retraite.
- **Une augmentation du budget voirie** : Une enveloppe supplémentaire de 30 000 € est allouée pour freiner la dégradation des routes du territoire.
- **Services à la population** : Le budget prévoit les moyens nécessaires pour l'organisation d'un forum des métiers du bois et d'un événement communautaire lié au tourisme pour compléter la programmation déjà existante.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT : BÂTIR LE TERRITOIRE DE DEMAIN

Les recettes

Chapitre - Libellé	BP 2025	CA 2025	BP 2026
13 - Subventions d'investissement	1 544 919,95 €	1 038 397,64 €	687 673,03 €
Total des recettes d'équipements	1 544 919,95 €	1 038 397,64 €	687 673,03 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 178 895,80 €	2 069 247,06 €	300 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	167 500,00 €	169 078,85 €	4 000,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00 €	- €	233 450,00 €
Total des recettes financières	2 366 395,80 €	2 238 325,91 €	537 450,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 866 164,14 €	- €	4 527 918,80 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	677 000,00 €	600 776,83 €	630 270,00 €
041 - Opérations patrimoniales	- €	18 543,52 €	- €
Total des recettes d'ordre entre section	3 543 164,14 €	619 320,35 €	5 158 188,80 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	242 279,08 €
TOTAL RECETTES DE Investissement	7 454 479,89 €	3 896 043,90 €	6 625 590,91 €

Pour financer ses projets sans dégrader sa santé financière, la collectivité mobilise plusieurs leviers :

- **Autofinancement** : L'excédent de fonctionnement dégagé en 2025 (3,7 M€) constitue la ressource principale pour limiter le recours à l'emprunt.
- **Subventions d'équipement** : Des recettes sont attendues au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), notamment pour les Zones d'Activités Chenardière 3 et Bousardière 2.
- **Cessions immobilières** : La vente de terrains dans les différentes Zones d'Activités (ZA), comme celle de 1 000 m² à La Bourdigalle, génère des recettes directes.
- **Équilibre financier** : Un solde d'investissement positif de 242 280 € issu de l'exercice 2025 sécurise le démarrage des opérations.

Les dépenses

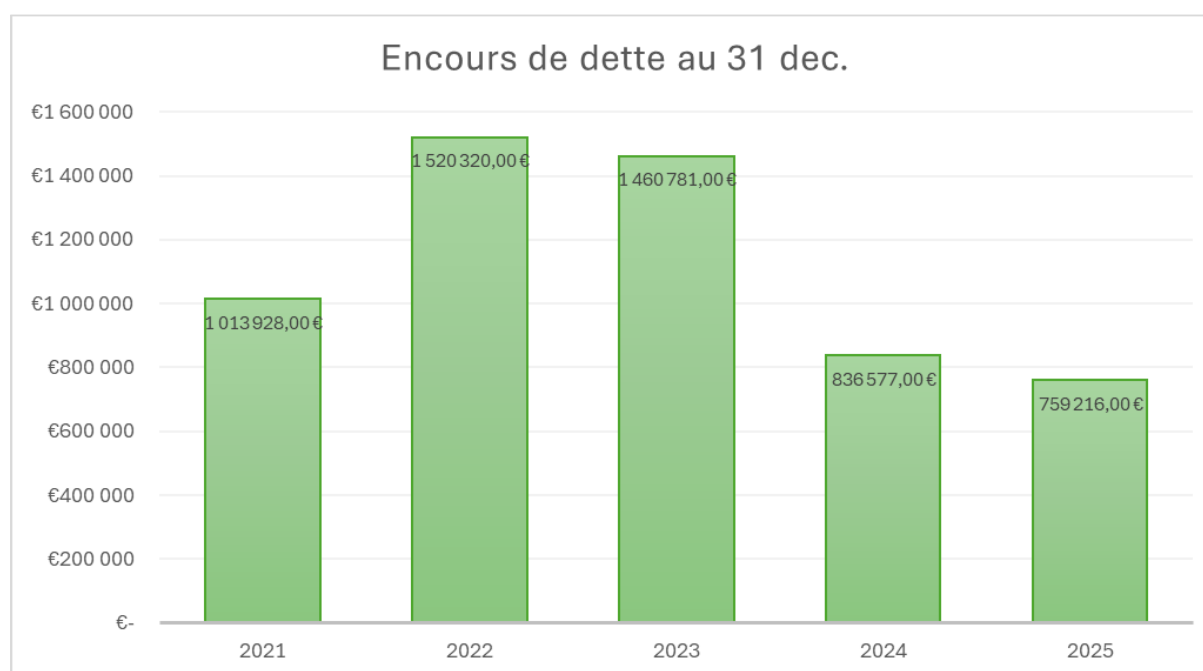
Chapitre - Libellé	BP 2025	CA 2025	BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	128 800,00 €	42 112,86 €	137 100,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 441 209,78 €	852 962,74 €	1 250 078,04 €
23 - Immobilisations en cours	4 283 036,14 €	1 151 636,89 €	5 004 162,87 €
Total des dépenses d'équipement	5 853 045,92 €	2 046 712,49 €	6 391 340,91 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	59 650,00 €	59 589,05 €	60 860,00 €
Total des dépenses financières	59 650,00 €	59 589,05 €	60 860,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00 €	137 135,79 €	173 390,00 €
041 - Opérations patrimoniales	- €	18 543,52 €	- €
Total des dépenses d'ordre entre section	150 000,00 €	155 679,31 €	173 390,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 391 783,97 €	1 391 783,97 €	- €
TOTAL RECETTES DE Investissement	7 454 479,89 €	3 653 764,82 €	6 625 590,91 €

L'investissement 2026 est marqué par des projets concrets au service de la population :

- **Petite Enfance** : L'achèvement du multi-accueil "Les P'tits Clowns" est la priorité absolue, répondant à un besoin crucial de garde sur le territoire.
- **Mobilités Douces** : Le budget acte le lancement des travaux de la liaison cyclable entre Parigné-l'Évêque et Challes, marquant une étape clé de notre Schéma Directeur Cyclable.
- **Transition Écologique** : Au-delà des travaux, le budget prévoit des études pour une future recyclerie, visant à réduire notre empreinte déchets.
- **Voirie** : comme en fonctionnement, le budget 2026 prévoit un coup de pouce sur cette compétence pour limiter la dégradation des routes. De plus, le renouvellement d'un des tracteurs est budgétisé.
- **Patrimoine Communautaire** : Suite aux appels d'offres infructueux de 2025, les crédits sont réalloués pour moderniser l'accueil de l'Hôtel communautaire et de France Services. (Accessibilité et isolation).
- **Développement économique** : Le budget 2026 inscrit le rachat sur site de la Pilonnière auprès du Département de la Sarthe pour un montant de 70 000 € et la revente de ce dernier à la SCI actuellement locataire des lieux pour un montant de 150 000 € remboursant ainsi le montant de la vente et les frais relatifs aux travaux réalisés par la communauté de communes.

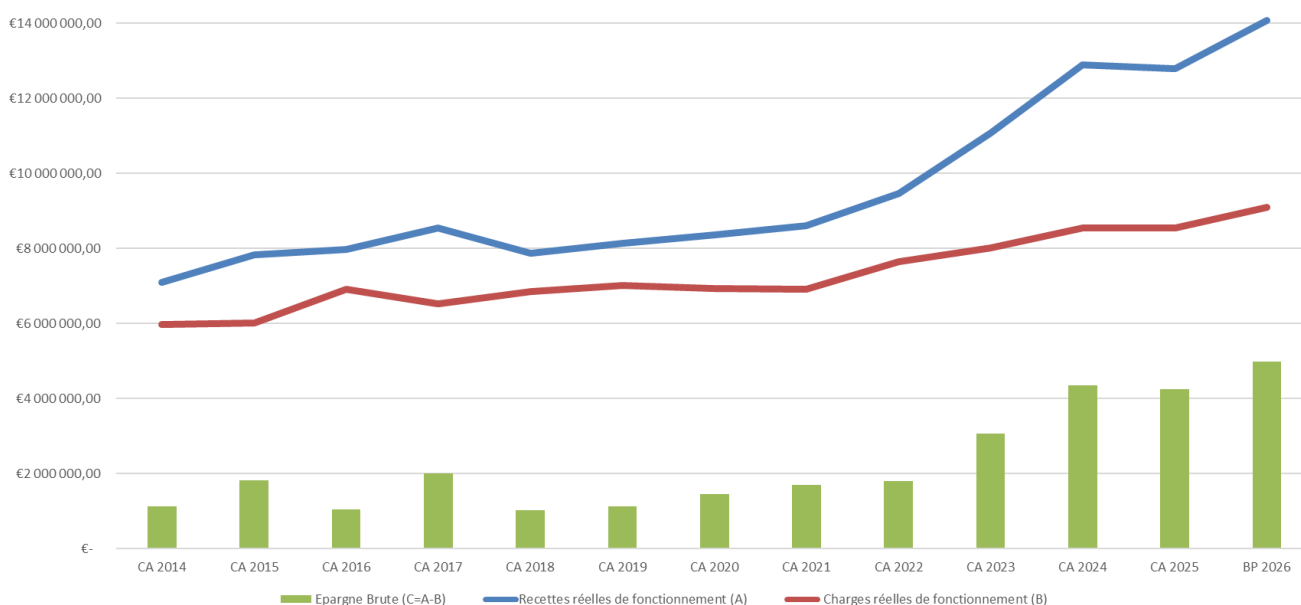
6. SANTÉ FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT

La Communauté de Communes conserve une situation financière très saine :



- **Capacité de désendettement** : L'endettement de la collectivité est devenu très faible. En 2026, notre capacité de désendettement atteindra 0,41 an (soit moins de 5 mois). C'est le temps qu'il nous faudrait pour rembourser la totalité de notre dette si nous y consacrons toute notre épargne alors que le seuil de vigilance pour une collectivité ne commence qu'à partir de 10 ans.
- **Capacité d'autofinancement** : La capacité d'autofinancement (ou épargne brute) représente ce qu'il reste à la collectivité une fois ses dépenses de fonctionnement payées. Plus cette épargne est élevée, plus la santé financière de la collectivité est solide : dans notre cas, elle a doublé entre 2021 et 2025 (passant de 1 699 796 € à 4 251 569 €)

Capacité d'Auto Financement brute 2014-2026



7. ZOOM SUR LES BUDGETS ANNEXES

- **SPANC (Assainissement non collectif)** : Le budget est équilibré à 48 000 €. 2026 est une année de transition pour décider du futur mode de gestion (régie ou prestataire). Le remboursement de la dette au budget général (4 000 €/an) est maintenu.
- **Zones d'Activités (ZA)** : Les budgets annexes (Bourdigalle, Boussardière, Chenardière) sont calibrés pour finaliser la commercialisation des terrains, générant des recettes qui viendront à terme renforcer le budget principal.
 - **ZA Chenardière 2** : Des travaux de viabilisation et d'aménagement de la voirie sont inscrits pour un montant de 7 000 €. *Le budget se présente équilibré comme suit : Section de fonctionnement : 78 786,37 €, Section d'investissement : 0,00 €.*
 - **ZA Chenardière 3** : Des travaux de viabilisation et d'aménagement de 4 entrées sont inscrits au budget pour un montant de 56 600 €. Un solde de subvention DSIL reste à percevoir. *Le budget se présente équilibré comme suit : Section de fonctionnement : 65 258,10 €, Section d'investissement : 0,00 €.*
 - **ZA Chenardière 4** : En section de fonctionnement, le budget 2026 prévoit une dépense liée à l'étude d'impact défrichement, biodiversité et à des honoraires de maîtrise d'œuvre estimés à un montant de 85 000 €. Une enveloppe de 200 000 € a été budgétisée pour transférer les terrains présents dans l'actif du budget principal vers les stocks du budget annexe. En section d'investissement, la somme de 307 960 € a été inscrite en recettes pour équilibrer le budget. *Le budget se présente équilibré comme suit : Section de fonctionnement : 327 960,00 €, Section d'investissement : 350 920,00 €.*

- **ZA Boussardière 2** : *Les travaux de finition des entrées sont prévus pour un montant de 7 000 €. Le solde de la subvention DSIL reste à percevoir pour un montant total de 12 505,49 €. Le budget se présente équilibré comme suit : Section de fonctionnement : 92 209,53 €, Section d'investissement : 0,00 €.*
- **ZA Boussardière 4** : Les prérequis demandés par Vinci pour permettre l'accès de la zone par la bretelle d'autoroute sont à préciser. Il s'agit en effet d'avoir le cadre dans lequel imaginer le futur aménagement. A date, aucun budget n'est fléché. Ce dernier sera défini, via une décision modificative au besoin, une fois le cadre du futur aménagement pleinement appréhendé et les modalités pour le réaliser actées. *Le budget se présente équilibré comme suit : Section de fonctionnement : 15 650,00 €, Section d'investissement : 235 500,00 €.*
- **ZA La Bourdigalle** : Le budget 2026 prévoit la vente d'une parcelle de 1 000 m² pour un montant total de 12 620 € HT Des dépenses de viabilisation sont prévues à hauteur de 20 000 € au cas où une deuxième vente serait conclue dans l'année. *Le budget se présente équilibré comme suit : Section de fonctionnement : 360 705,16 €, Section d'investissement : 254 051,42 €.*

Conclusion

Le Budget Primitif 2026 traduit la volonté des élus de maintenir un haut niveau de service public et d'investissement, tout en anticipant les baisses de dotations de l'État par une gestion saine et prudente.